

CONDITIONS D'INSCRIPTION 2019-2020 A L'AQUABIENERGY CENTER

Objet du contrat : Après avoir visité les installations du club, et avoir pris connaissance des prestations proposées, du règlement intérieur et des horaires d'ouverture, affichés à l'accueil, l'abonné déclare souscrire auprès du centre AQUABIENERGY CENTER un contrat d'adhésion nominatif et incessible constituant le seul et unique cadre des relations juridiques entre l'Adhérent et la société AQUABIENERGY (DELIRE SPRL).

Prestations : AQUABIENERGY met à disposition de l'Adhérent (e), les espaces et prestations suivantes, accessibles sous forme d'activités collectives ou individuelles :

Cours collectifs : planning de l'année en cours, susceptible de modifications.

Modalités d'inscription :

L'Adhérent a pour **obligation de remplir chaque trimestre une fiche d'inscription** via le site aquabikenergy.com ou sous format papier au centre.

L'Adhérent ne peut prétendre à aucune modification de son abonnement si le Club modifie les prestations proposées initialement. Tout nouvel Adhérent(e) devra justifier de sa majorité et les mineurs devront remettre une autorisation parentale.

Types d'abonnement et paiement :

L'abonnement a une durée de 3 mois, soit 6 mois ou soit 12 mois.

L'Adhérent (e) règle à son inscription le montant forfaitaire en vigueur de l'abonnement payable le jour même, sans escompte. Aucun remboursement ne pourra être effectué, dans la mesure où l'abonnement a été souscrit en connaissance de cause. L'abonnement est strictement personnel sauf autorisation de la direction pour un éventuel rattrapage par un tiers. À la fin de chaque abonnement, l'adhérent recevra un mail pour renouveler celui-ci. L'accès à la piscine est strictement interdit sans s'être acquitté de sa cotisation. La direction se laisse le droit de refuser l'accès à toute personne n'étant pas en ordre de paiement.

Absences et rattrapages :

Quatre possibilités :

- Echanger l'abonnement avec une autre personne avec accord préalable de la direction.
- Rattraper les cours tant que l'adhérent est abonné et ce en se référant à la liste « absences prévisibles et rattrapages » disponible à chaque cours à l'accueil à condition d'avoir payé sa cotisation pour la période en cours. Une version en ligne sera bientôt disponible.

Pas de récupération sans cotisation payée pour le trimestre en cours!

- Envoyer un sms au 0476/951436 pour voir si quelqu'un ne s'est pas décommandé durant la journée.
- Se présenter aux cours et y accéder si une place est libre (s'annoncer à l'instructeur comme tel).

Faculté de résiliation :

Pour tout type d'abonnement, l'adhérent a le droit de se rétracter dans un délai de sept jours à compter de la date de signature du contrat, déduction faite de 50 euros de frais administratifs.

Pour les abonnements « 12 mois », ils ne sont résiliables uniquement à compter du dixième mois ; un préavis de deux mois est alors à prévoir.

Pour l'abonnement 6 mois, il n'est résiliable uniquement à compter du 4ème mois, un préavis de 2 mois est alors à prévoir.

Pour l'abonnement de 3 mois, il n'est pas résiliable. Quelle que soit la raison.

Validation de la résiliation : La résiliation ne sera acceptée par AQUABIENERGY qu'en cas d'inaptitude sportive grave justifiée par un certificat médical daté de moins de 15 jours, pour cause de mutation professionnelle justifiée par un papier officiel signé de l'employeur, pour déménagement dans un rayon supérieur à 50 kilomètres, avec un justificatif officiel.

Pour être validée définitivement, la résiliation devra être accompagnée d'un justificatif officiel adapté à chaque cas présenté précédemment, d'un courrier recommandé annonçant la demande de résiliation et le motif.

Etat de santé : L'adhérent atteste que sa condition physique et son état de santé, lui permettent de pratiquer les diverses activités du centre. Le centre AQUABIENERGY décline toute responsabilité en cas d'accident, de problèmes de santé ou de malaise de l'adhérent.

Responsabilité : Le centre AQUABIENERGY décline toute responsabilité en cas d'accident. La responsabilité du centre ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des dispositions du présent contrat, des consignes contenues dans le règlement intérieur ci-après, ou d'une utilisation anormale des installations et appareils mis à disposition par le centre. Le centre ne saurait être tenu pour responsable de la violation délibérée de ses obligations par l'Adhérent (e) et ne saurait supporter les conséquences, en vertu du droit commun de la responsabilité. Toute déclaration d'évènement qui serait amenée à faire jouer les éventuelles garanties du centre, devra faire l'objet d'une déclaration par écrit en ARR au plus tard sous huit jours, sous peine de déchéance. De son côté, l'adhérent devra être titulaire d'une police d'assurance de personne, au titre de sa responsabilité civile, et renonce de couvrir ses activités dans le centre par la souscription d'un contrat individuel accident auprès de l'assureur du Club, en garantie complémentaire facultative à sa charge ; le cas échéant il pourra en faire la demande express par lettre recommandée directement auprès du centre. Si les adhérents désirent une assurance pour la pratique d'une activité sportive, ils devront le faire par leur soin. Le centre ne propose pas d'assurance et celle-ci n'est pas comprise dans la prix de la cotisation.

Les enfants des membres ne sont pas admis dans le petit bassin. Nous déclinons donc toutes responsabilités en cas d'accident causé à un membre ou à son enfant et causé par du matériel utilisé par cet enfant. L'adhérent sera tenu responsable de la dégradation éventuelle causée par son enfant et devra remettre en l'état.

Accès au+ de 65 ans : un certificat médical est exigé chaque trimestre attestant de la bonne santé de la personne. Le membre est dans l'obligation de nous faire parvenir ce certificat. Sur les plages de la piscine, le port de chaussures adaptées à la piscine est obligatoire.

Règlement intérieur : L'Adhérent déclare avoir pris connaissance et accepté les consignes de comportement et de sécurité du règlement intérieur, dont un exemplaire est affiché au sein du centre.